

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. PATRICK BORE

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Autorisation de dépôt d'un dossier de candidature auprès du MAEDI dans le cadre d'un projet de coopération euro-méditerranéenne.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le dossier de candidature à déposer auprès du Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International, dans le cadre du projet de coopération euro-méditerranéenne « Mosaïques des îles ».

Ce dépôt est sans incidence financière.

à l'Unanimité
Abstention M. VERANI

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée